

ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MEMBRE DE L'OPPOSITION RISQUE D'ÊTRE TORTURÉ

Le 5 mai, Nizar al Qari, membre du parti d'opposition al Wefaq, a été arrêté et conduit à la Direction des enquêtes criminelles (CID), où il dit avoir été privé de sommeil et menotté dans le dos pendant de longues périodes au cours de sa détention. Le 8 mai, il a été inculpé de « rassemblement illégal à Diraz » puis ramené dans les locaux de la CID, où il risque d'être soumis à des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Le 5 mai, vers 15 heures, **Nizar al Qari**, membre du Conseil consultatif de la Société islamique nationale al Wefaq, a été appréhendé par des agents en civil au domicile de son beau-père, à Rifaa, au sud-ouest de la capitale, Manama. Les agents ont présenté une citation à comparaître au nom de Nizar al Qari qui ne mentionnait aucun motif justifiant son arrestation. Cette nuit-là, à 00 h 30, Nizar al Qari a appelé sa famille et a l'a informée qu'il était détenu à la CID mais qu'il n'avait pas encore été interrogé. Il n'a pas été autorisé à consulter son avocat pendant sa détention dans les locaux de la CID. Le 8 mai, son avocat s'est rendu au bureau du ministère public et a vu le nom de Nizar al Qari sur une liste, mais on ne lui a pas permis d'être présent lors de son interrogatoire. Après l'interrogatoire, l'avocat a pu s'entretenir avec Nizar al Qari pendant cinq minutes, au cours desquelles son client l'a informé que pendant sa détention, on le privait de sommeil et on lui laissait les mains menottées dans le dos pendant de longues périodes. Nizar al Qari a indiqué à son avocat qu'il avait été inculpé de « rassemblement illégal à Diraz », que sa détention avait été prolongée de 30 jours et qu'il devait être transféré dans la prison de Dry Dock, à Manama. Cependant, Nizar al Qari a été ramené dans les locaux de la CID, où il est actuellement détenu. Amnesty International craint qu'il n'ait été torturé et pense qu'il risque toujours d'être soumis à des actes de torture ou à d'autres mauvais traitements.

Le 8 mai, Nizar al Qari a appelé ses proches et leur a dit que la CID enquêtait sur lui au sujet de « quelque chose de plus important ». Il leur a également demandé de lui apporter des vêtements, ainsi que ses médicaments car il souffre d'asthme, d'hypertension et de palpitations cardiaques. Sa famille a apporté ses médicaments et des vêtements à la CID, mais elle ignore s'ils lui ont été remis, car il a renouvelé sa demande les 10 et 14 mai. Le 10 mai, à 21 h 40, Nizar al Qari a téléphoné de nouveau à ses proches, pendant deux minutes. D'après leur témoignage, il a pleuré tout au long de l'appel et leur a dit qu'il ne pouvait pas parler. Le 14 mai, il les a appelés à nouveau, pendant neuf minutes. Ils ont entendu la voix d'une personne à proximité de lui, qui lui indiquait ce qu'il devait dire. Il a répété à plusieurs reprises qu'il était innocent et a demandé à sa famille de l'« enterrer à côté de [sa] sœur ». Lorsque ses proches lui ont demandé pourquoi il disait cela et si on le torturait, la ligne a été coupée.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités bahreïnes de révéler quelle est la situation de Nizar al Qari au regard de la loi et de lui permettre immédiatement d'avoir des contacts réguliers avec sa famille et son avocat ;
- priez-les instamment d'enquêter sur les allégations de torture ou d'autres mauvais traitements de Nizar al Qari et de veiller à ce qu'il ne soit pas soumis à nouveau à des actes de torture ou à d'autres mauvais traitements, à ce qu'il ait rapidement accès à ses médicaments et à ce qu'il bénéficie sans délai de tous les soins médicaux dont il pourrait avoir besoin ;
- engagez-les à le libérer, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par le droit international.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 26 JUIN 2017 À :

Roi de Bahreïn

Shaikh Hamad bin 'Issa Al Khalifa
Office of His Majesty the King
P.O. Box 555
Rifa'a Palace, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1766 4587

**Formule d'appel : Your Majesty, / Sire,
(Votre Majesté, dans le corps du
texte)**

Ministre de l'Intérieur

Shaikh Rashid bin 'Abdullah Al Khalifa
Ministry of Interior
P.O. Box 13, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1723 2661
Twitter : @moi_Bahrain

**Formule d'appel : Your Excellency, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Ministre de la Justice et des Affaires
islamiques
Shaikh Khalid bin Ali Al Khalifa
Ministry of Justice and Islamic Affairs
P.O. Box 450, al-Manama, Bahreïn
Fax : +973 1753 1284
Courriel : <http://www.moj.gov.bh/en/>
Twitter : @Khaled_Bin_AI

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de Bahreïn dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

BAHREÏN. UN MEMBRE DE L'OPPOSITION RISQUE D'ÊTRE TORTURÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 8 mai, après l'arrestation de Nizar al Qari, des agents ont fait une descente au domicile de son beau-père à 13 h 30 et ont fouillé les lieux, puis sont allés à l'appartement de sa femme et ont saisi un certain nombre d'équipements électroniques, notamment des ordinateurs portables et des lecteurs de mémoire flash.

Ce n'est pas la première fois que des membres d'al Wefaq sont interrogés ou inculpés à la suite de rencontres avec des membres du personnel de l'ambassade des États-Unis ou des diplomates américains. En juillet 2014, Khalil al Marzooq, secrétaire général adjoint d'al Wefaq, et Ali Salman, secrétaire général d'al Wefaq, ont été interrogés, puis inculpés d'avoir « rencontré des représentants de gouvernements étrangers sans en aviser les autorités de Bahreïn et en l'absence d'un représentant de Bahreïn ». Cela s'est produit après qu'ils eurent participé à une rencontre avec le secrétaire d'État américain adjoint pour la démocratie, les droits humains et le travail, qui a lui-même été expulsé de Bahreïn à la suite de cette rencontre.

La répression à l'égard des partis d'opposition à Bahreïn et des dissidents bahreïnites, notamment des militants politiques, est allée en s'intensifiant depuis juin 2016, puis à la suite de la dissolution forcée d'al Wefaq en juillet 2016, et enfin de l'arrestation, en avril 2017, de 32 dissidents, notamment des défenseurs des droits humains et des militants politiques, qui ont pour la plupart été inculpés de « rassemblement illégal à Diraz ». Pour en savoir plus, voir les déclarations publiques suivantes d'Amnesty International : Bahreïn intensifie les attaques contre les droits humains avec la dissolution d'un mouvement politique de premier plan, 19 juillet 2016, <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde11/4484/2016/fr/>, et 32 dissidents rounded up within days in clampdown ahead of UN human rights session (en anglais), 25 avril 2017, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2017/04/bahrain-32-dissidents-rounded-up-within-days-in-clampdown-ahead-of-un-human-rights-session/>

Amnesty International a recueilli des témoignages concernant des arrestations et des détentions arbitraires ainsi que des cas d'actes de torture et d'autres mauvais traitements infligés à des personnes privées de liberté, notamment alors qu'elles étaient détenues par la CID. Ces détenus affirment avoir été forcés à signer des « aveux » qui ont été utilisés comme preuves contre eux ou pour accuser d'autres personnes lors de procès. Selon les informations recueillies, les détenus seraient entre autres battus, contraints à rester debout pendant de longues périodes, privés de sommeil et forcés de rester nus.

La famille de Nizar al Qari a saisi l'Institution nationale pour les droits humains et le médiateur du ministère de l'Intérieur, mais si une enquête a été ouverte, elle n'en a pas été informée.

En 2012, le gouvernement bahreïnite a créé diverses institutions relatives aux droits humains, chargées d'enquêter sur les allégations de violations des droits fondamentaux et de veiller à ce que l'obligation de rendre des comptes soit respectée. Il s'agit notamment du bureau du médiateur du ministère de l'Intérieur et de l'Unité spéciale d'enquête, qui relève du ministère public. Le médiateur et l'Unité spéciale d'enquête disposent des pouvoirs et des moyens nécessaires pour conduire, à la suite de plaintes ou de leur propre initiative, des enquêtes promptes et efficaces sur les allégations faisant état de violations des droits humains commises par des agents de l'État. Le bureau du médiateur est en général efficace lorsqu'il s'agit de transmettre à l'Unité spéciale d'enquête, aux fins d'investigation, des plaintes pour torture et pour d'autres violations graves des droits humains. Cependant, dans certains cas, il n'est pas intervenu rapidement pour protéger des détenus de la torture et d'autres mauvais traitements, ou pour enquêter efficacement sur leurs allégations. Voir également le rapport d'Amnesty International du 21 novembre 2016 (en anglais) intitulé Window-dressing or pioneers of change? An assessment of Bahrain's human rights oversight bodies (<https://www.amnesty.org/en/documents/mde11/5080/2016/en/>).

Nom : Nizar al-Qari
Homme

AU 111/17, MDE 11/6259/2017, 15 mai 2017